



Carrière de Kerléac'h

---oOo---

Commune de Guissény

Département du Finistère (29)

Etape 3.2

NOTE DE PRESENTATION NON-TECHNIQUE DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Dossier de demande d'autorisation environnementale
-
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Dossier réalisé avec la collaboration de :



NOTE DE PRESENTATION NON-TECHNIQUE

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 4 |
| CADRE DU PROJET | 5 |
| Localisation du projet..... | 5 |
| Gisement exploité et usage des matériaux produits | 7 |
| Environnement du projet | 8 |
| LE SITE ACTUEL | 10 |
| MODALITÉS D'EXPLOITATION | 11 |
| Principe d'exploitation | 11 |
| Fiche de synthèse du projet | 12 |
| Phasage d'exploitation..... | 13 |
| RAISONS DU CHOIX DU PROJET | 16 |

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

■ Historique

La carrière de Kerléac'h, sise sur la commune de Guissény dans le département du Finistère, est exploitée depuis les années 90. Ce site est officiellement autorisé le 21 mai 1991 et a depuis fait l'objet d'un renouvellement en 2002 de son autorisation d'exploiter.

Actuellement, l'exploitation du site est autorisée par arrêté préfectoral en date du 17 mai 2002 pour une durée de 20 ans soit jusqu'au 17 mai 2022.

La carrière de Kerléac'h est un site de taille modeste (environ 1,7 ha) et aux activités limitées (présence ponctuelle d'une pelle pour l'extraction de pierres, production maximale autorisée de 6 000 t/an). Dans le cadre de la présente demande, ces modalités d'exploitation resteront globalement inchangées.

■ Objet de la présente demande

L'exploitation de la carrière de Kerléac'h est actuellement autorisée jusqu'en 2022. Cet arrêté arrive bientôt à échéance, pour autant, compte tenu du fait que les besoins en matériaux de l'entreprise sont faibles et fluctuants, les réserves en place ne sont pas épuisées.

De ce fait et afin de pérenniser son activité, la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ souhaite renouveler l'arrêté préfectoral d'autorisation de la carrière de Kerléac'h et ce pour une durée de 25 ans. La poursuite de l'exploitation du site sera similaire aux activités actuelles à la différence toutefois que la production maximale autorisée de la carrière sera diminuée de 6 000 t/an à 3 200 t/an.

Par ailleurs, des matériaux inertes extérieurs sont présents sur le site. Ces matériaux sont actuellement stockés avec des matériaux de découverte en périphérie des secteurs exploités. Le volume de ces stocks est estimé à environ 5 250 m³ (1 750 m²*3m moyen). La société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ sollicite la régularisation de ces stocks de matériaux.

En résumé, la présente demande, formulée par la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ pour la carrière de Kerléac'h, prévoit ainsi sur une durée de 25 ans :

- Le renouvellement sans extension de l'emprise actuelle autorisée du site.
- Une production maximale diminuée de 6 000 t/an à 3 200 t/an.
- Le maintien du carreau de fond de fouille à + 60 m NGF tel qu'actuellement.

Les activités envisagées sur la carrière de Kerléac'h sont inscrites à la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sous la rubrique n°2510 (régime de l'autorisation).

La société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ sollicite également la régularisation des stocks de matériaux inertes accueillis sur le site. Ces stocks seront conservés en l'état sur l'exploitation. Aucun autre matériau inerte extérieur ne sera accueilli sur le site en cours d'exploitation.

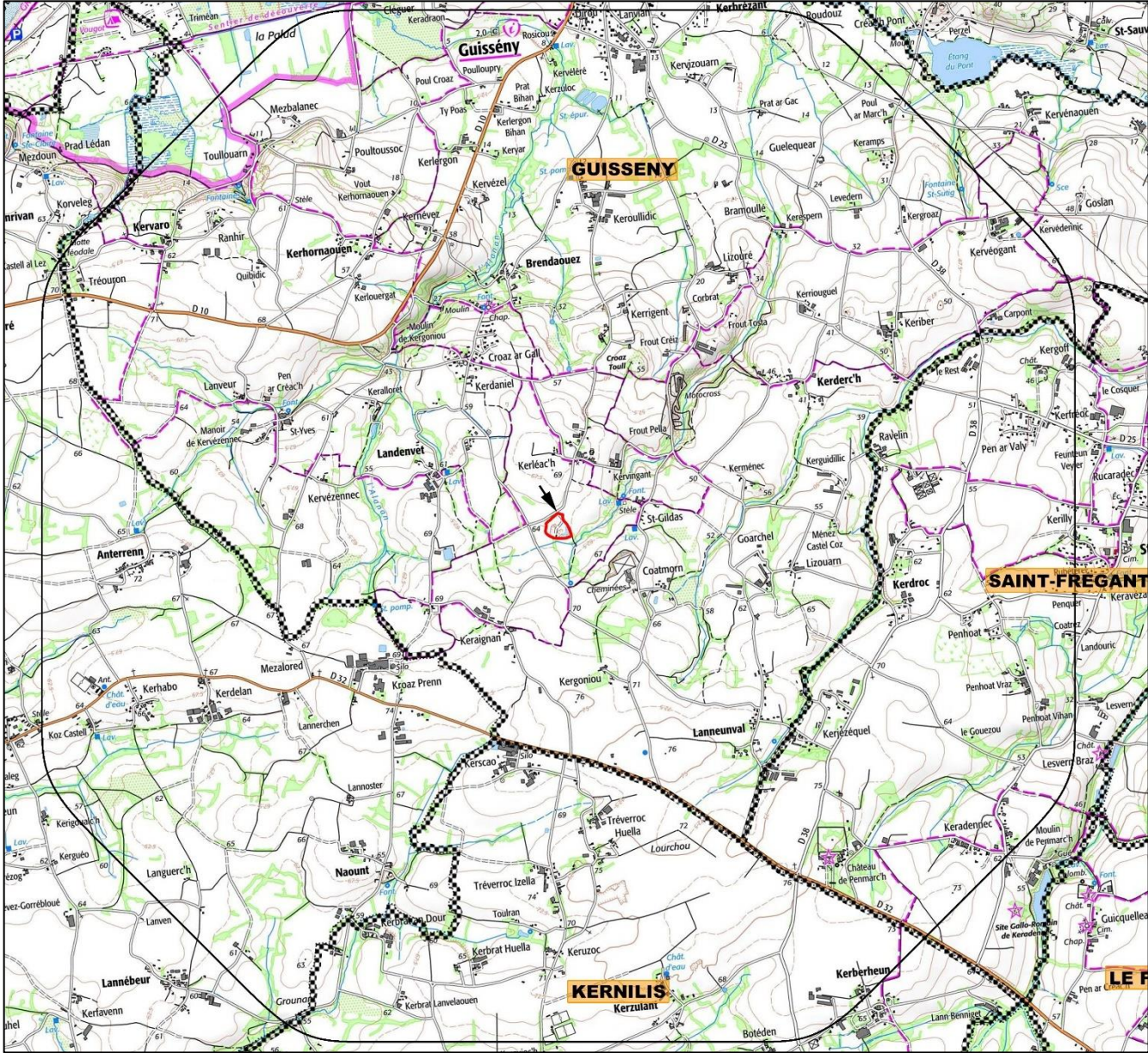
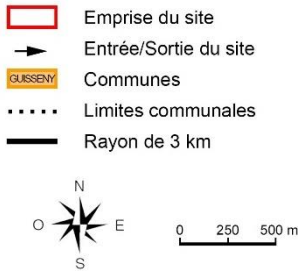
LOCALISATION DU PROJET

■ Commune du projet

La carrière de Kerléac'h est implantée dans la partie Sud du territoire de la commune de Guissény située dans le département du Finistère (29).

■ Accès au site

L'accès au site s'effectue depuis la RD n° 32 (Lesneven - Plouguerneau) ou la RD n° 10 (Guissény - Plouguerneau) puis en empruntant diverses voies communales et chemins ruraux.





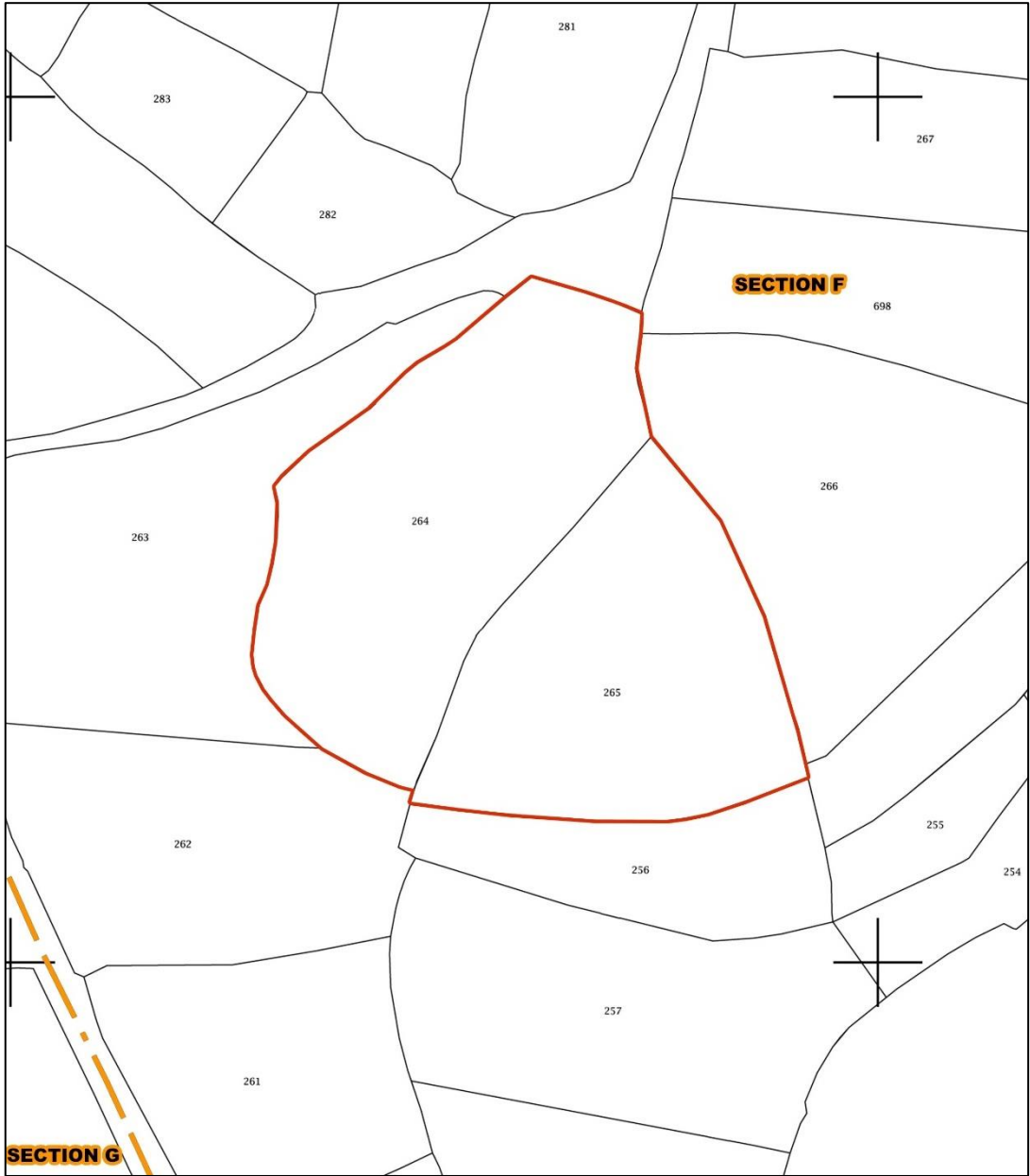
LOCALISATION DU PROJET

Situation parcellaire

La présente demande concerne deux parcelles localisées sur la section F du cadastre de la commune de Guissény. Il s'agit des parcelles 264 et 265.

Au final, la carrière de Kerléac'h représentera une surface de 1 ha 68 a 23 ca.

-  Emprise du site
-  Limite de section cadastrale



GISEMENT EXPLOITE ET USAGE DES MATERIAUX PRODUITS

L'exploitation menée sur la carrière de Kerléac'h permet l'extraction du massif de granulite de « Loc Brévelaire ».

La société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ travaille principalement avec des particuliers locaux.

Ponctuellement, elle peut être amenée à effectuer quelques chantiers pour les communes avoisinantes (exemple du renforcement d'une digue marine pour la commune de Guissény).

Les matériaux meubles extraits sur la carrière de Kerléac'h sont employés pour la réalisation des chantiers de la société. Ils permettent notamment l'aménagement des abords des constructions ou interviennent en tant que sous-couche de revêtement lors de la réalisation de voiries chez les particuliers.

Les blocs de granite sont eux essentiellement employés pour du dallage (aménagement de terrasses par exemple), de l'enrochement (constitution de massifs de type rocaille) ou plus rarement la réalisation de puits filtrant pour les eaux pluviales.

Ci-contre - exemples de réalisation à partir des matériaux extraits de la carrière de Kerléac'h



Sablage sous dallage



Fourniture de blocs d'enrochement pour consolidation de la digue du curnic à Guissény

ENVIRONNEMENT DU PROJET

■ Habitats et construction

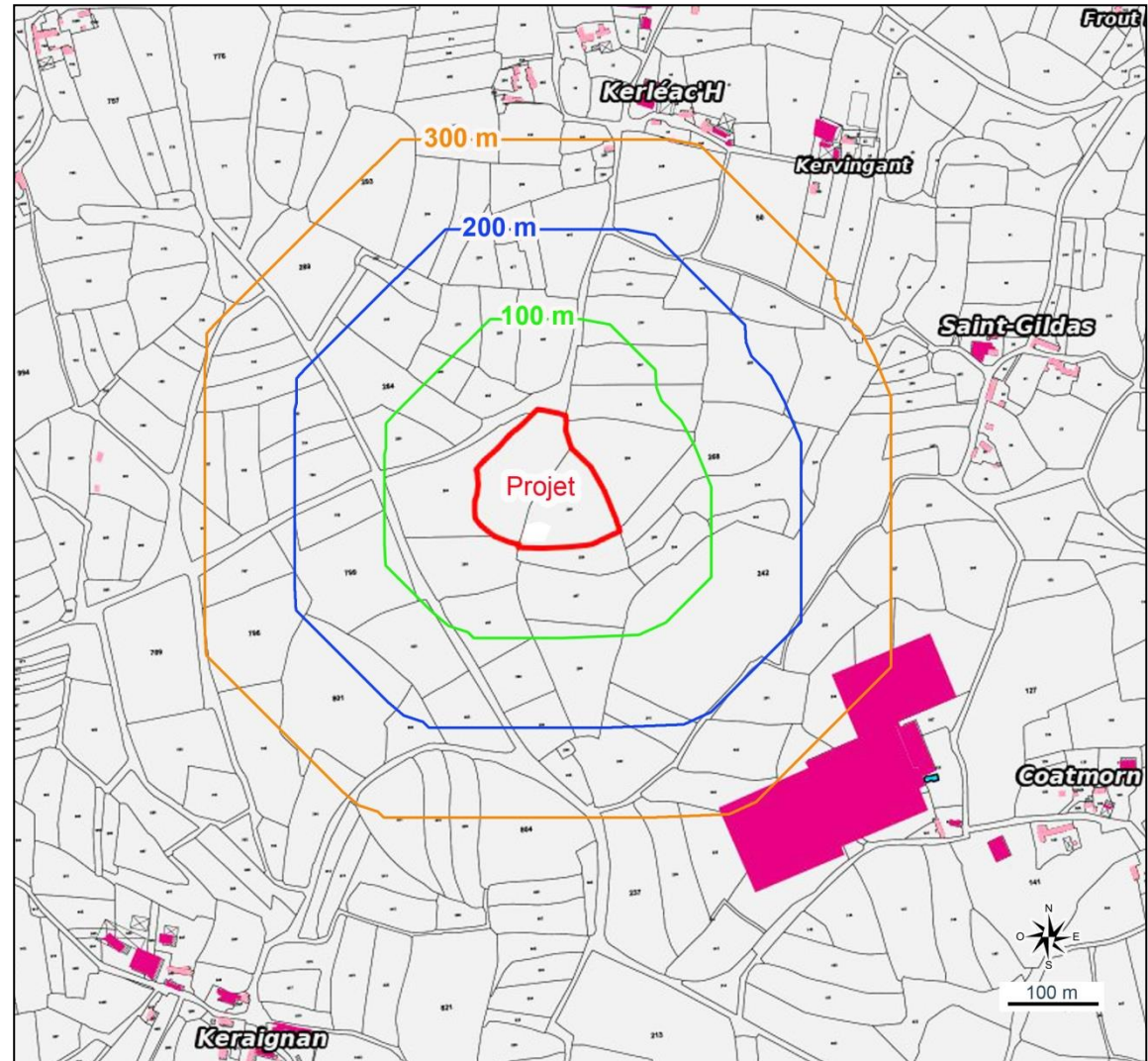
L'habitat périphérique à la carrière de Kerléac'h est essentiellement traditionnel (constructions en pierre aménagées / restaurées) et dispersé (hameaux isolés).

Seule une résidence est présente à moins de 300 m de la carrière de Kerléac'h. Il s'agit d'une habitation du lieu-dit de « Kerléac'h » localisée à environ 295 m au Nord de l'emprise de l'exploitation.

Il est souligné également l'implantation d'un bâtiment industriel correspondant à des serres maraichères à hauteur du lieu-dit de « Coatmorn », à environ 275 m au Sud-Est de l'emprise de la carrière.

Le projet de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ ne prévoit pas d'extension du périmètre actuellement autorisé de son site.

En ce sens, il n'y aura pas de rapprochement des activités de la carrière vis-à-vis des lieux-dits périphériques.



ENVIRONNEMENT DU PROJET

■ Occupation des sols

○ A l'échelle communale

Le territoire de la commune de Guissény présente un caractère rural à dominante agricole. Toutefois, son caractère littoral se traduit également par le développement d'une urbanisation essentiellement côtière. L'habitat apparaît plus dispersé sur le reste du territoire.

○ A l'échelle locale : site et périphérie

La carrière de Kerléac'h apparaît essentiellement entourée de pâtures et en moindre mesure de cultures. Le site ne comprend pas de terres agricoles. Les secteurs restant à exploiter sont occupés par des zones de friches à végétation herbacée voir buissonnante.

Environnement au site



LE SITE ACTUEL

Le plan ci-contre permet de décrire le site actuel. Il est ainsi possible d'y distinguer :

- **Deux petites zones d'extraction** : Les extractions sur la carrière de Kerléac'h s'effectuent actuellement au sein de deux petites zones localisées à l'Ouest et à l'Est de l'emprise du site.

Dans ces secteurs, le carreau de l'exploitation s'établi à la cote de 61 m NGF et présente une pente Nord-Sud jusqu'à 60 m NGF permettant l'écoulement des eaux vers le Sud du site. Ces zones sont bordées d'un front de taille d'une hauteur maximal de 4 m.

- **Des merlons de stériles, découverte et de terre végétale** : Dans le cadre des opérations d'extraction du site, la terre végétale, les matériaux de découverte et les stériles d'exploitation non valorisables ont été stockés en périphérie des zones d'extraction.

- **Des stocks de matériaux inertes extérieurs** : La société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ sollicite la régularisation des stocks de matériaux inertes extérieurs d'ores et déjà accueillis sur son site. Ces matériaux sont actuellement stockés avec des matériaux de découverte en périphérie des secteurs exploités.

Une caractérisation de ces matériaux a été menée et confirme le caractère inerte de ces stocks. Au regard des constats visuels et des résultats d'analyses, les terres stockées sur le site répondent notamment aux critères d'admission des déchets inertes tels que définis par l'arrêté du 12/12/2014.

- **Des zones végétalisées** : Les secteurs ne faisant pas l'objet d'une exploitation sont occupés par des fourrés et des zones en friche.

- **Un bassin d'infiltration des eaux** : Un bassin est présent en limite Sud-Est de l'emprise du site. Ce bassin permet le recueil des eaux ruisselant sur la carrière.



PRINCIPE D'EXPLOITATION

■ Activités réalisées sur le site

Les modalités d'exploitation envisagées dans le cadre de la poursuite des activités de la carrière de Kerléac'h resteront similaires à celles actuellement mises en place sur le site. Celles-ci comprennent :

- ① Le décapage de la terre végétale et de la couche sous-jacente de découverte par tranche d'exploitation à l'aide d'une pelle.
Cette opération s'effectue progressivement avec l'avancée du front d'exploitation. Les matériaux de découverte sont stockés au sein des secteurs exploités. La terre végétale est régalée sur les stocks constitués.
- ② L'extraction du gisement par « grattage » à l'aide d'un godet à griffes installé sur le bras de la pelle à chenilles.
Le gisement présent au sein de la carrière de Kerléac'h étant altéré, il se détache facilement de la paroi par des moyens mécaniques simples et ne nécessite pas la réalisation de tirs de mines.
- ③ Le chargement du gisement dans un camion pour alimenter les chantiers de l'entreprise.
Les blocs et les dalles de bonne qualité pourront être triés à la pelle ou à la main et mis de côté pour être utilisés directement en construction sur les chantiers. Les sables et tous venants primaires sont chargés à la pelle en camion. La partie non valorisable de ces matériaux, car trop argileuse, est stockée sur le site avec les matériaux de découverte et la terre végétale.

■ Destination et usage des matériaux produits

La société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ travaille principalement avec des particuliers locaux. Ponctuellement, elle peut être amenée à effectuer quelques chantiers pour les communes avoisinantes (exemple du renforcement d'une digue marine pour la commune de Guissény).

Les matériaux meubles extraits sur la carrière de Kerléac'h sont employés pour la réalisation des chantiers de la société. Ils permettent notamment l'aménagement des abords des constructions ou interviennent en tant que sous-couche de revêtement lors de la réalisation de voiries chez les particuliers. Les blocs de granite sont eux essentiellement employés pour du dallage (aménagement de terrasses par exemple), de l'enrochement (constitution de massifs de type rocaille) ou plus rarement la réalisation de puits filtrant pour les eaux pluviales.

■ Horaires des activités du site

Les horaires et les jours de fonctionnement de la carrière de Kerléac'h sont variables en fonction des besoins des chantiers de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ. La carrière de Kerléac'h est toutefois ouverte aux horaires d'ouverture du siège de la société à savoir du Lundi au Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi). Dans les faits, le fonctionnement de la carrière de Kerléac'h est actuellement d'environ 1 journée par mois.

FICHE DE SYNTHÈSE DU PROJET

| IDENTIFICATION DU DEMANDEUR | | | |
|---|--|--|--------------------------|
| Raison sociale | SAS CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ | | |
| Adresse du siège | Le Dirou – 29880 GUISSÉNY | | |
| Coordonnées | Tél : 02.98.25.61.43 | | |
| N° immatriculation | Brest B 389 782 970 | | |
| Personne suivant la demande | M. Alain GERVEZ (Président de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ) | | |
| Signataire de la demande | | | |
| LOCALISATION DU PROJET | | | |
| Département | Finistère (29) | | |
| Commune | Guissény | | |
| Nom du site | Carrière de Kerléac'h | | |
| Coordonnées du site (Lambert II étendu) | X = 102 619 à 102 643 m | Y = 2 421 909 à 2 421 847 m | Z = entre 60 et 65 m NGF |
| Nature du gisement | Granite | | |
| RÉGIME ICPE | | | |
| Rubrique ICPE concernée | Autorisation | 2510-1 | Exploitation de carrière |
| Arrêté Préfectoral en vigueur | | Arrêté Préfectoral d'autorisation du 17 mai 2002 | |
| NATURE ET VOLUME DES ACTIVITÉS | | | |
| | Autorisation actuelle | Futur sollicité | |
| Durée sollicitée | 20 ans jusqu'au 17 mai 2022 | 25 ans à obtention du renouvellement d'exploiter | |
| Surface totale du projet | 1 ha 68 a 23 ca | | |
| Front d'extraction | 1 front de 5 m maximum | | |
| Production maximale annuelle | 6 000 t/an | 3 200 t/an | |
| SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE | | | |
| Eau : | Site non inclus dans les périmètres de protection d'un captage AEP. | | |
| Milieu naturel : | Absence de zonage de protection sur l'emprise ou à proximité immédiate du site. Absence d'impact sur une espèce protégée. | | |
| Paysage : | Fenêtres visuelles limitées aux abords proches du site. | | |
| Natura 2000 : | La carrière de Kerléac'h est localisée à plus de 2 km d'une zone Natura 2000. | | |
| RAISONS DU CHOIX DU PROJET | | | |
| La poursuite de l'exploitation de la carrière de Kerléac'h permettra à la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ de rester indépendante en termes de fourniture de matériaux primaires dans le cadre de la réalisation de ses chantiers et contribuera ainsi à l'équilibre financier de cette entreprise. | | | |
| La carrière de Kerléac'h est un site à taille humaine, localisée en retrait des secteurs densément urbanisés et ne présentant aucune contrainte d'exploitation (absence de servitudes, de périmètre ou zonage de protection, facilité dans l'extraction du gisement ne nécessitant pas l'emploi d'explosifs). | | | |

PHASAGE D'EXPLOITATION

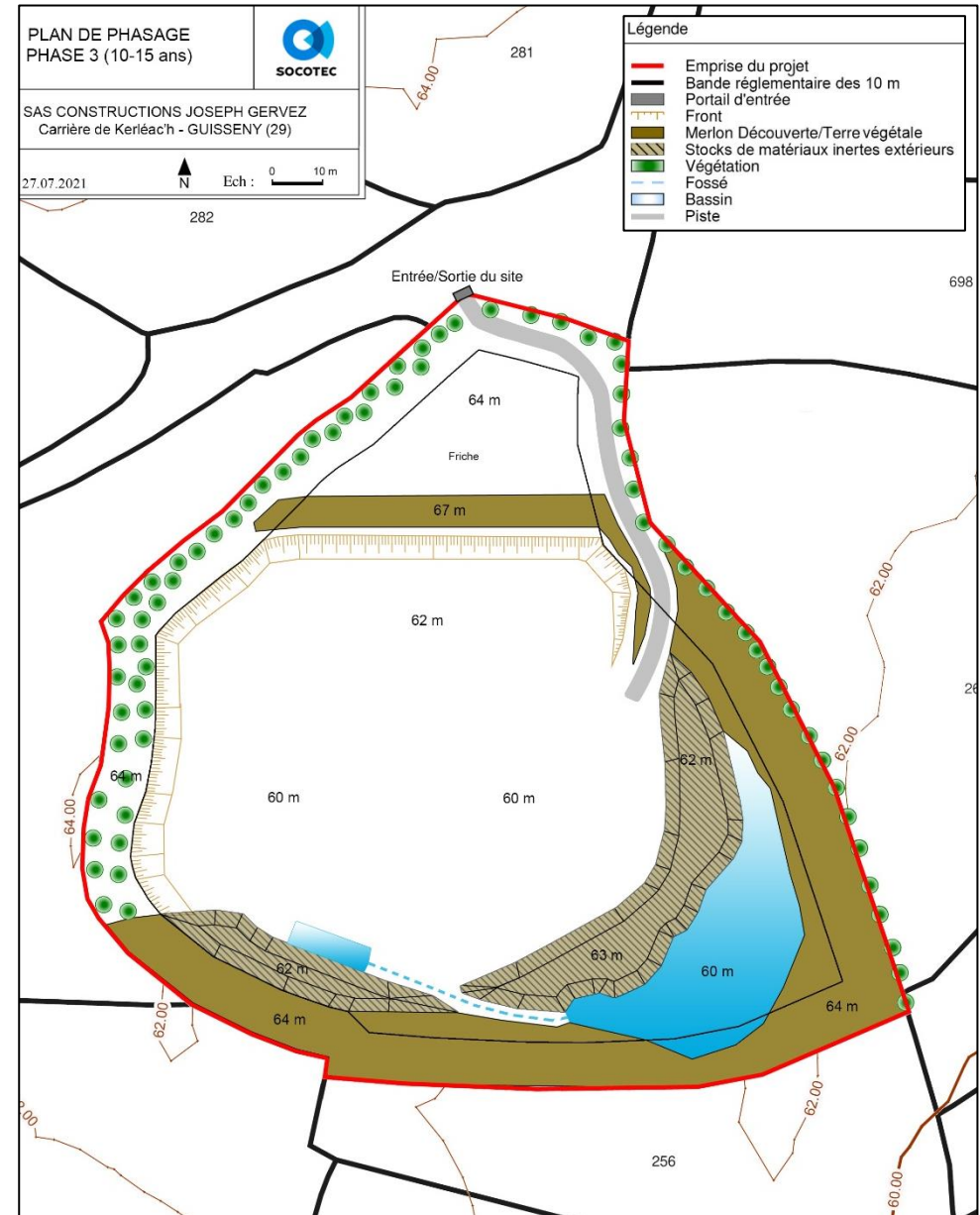
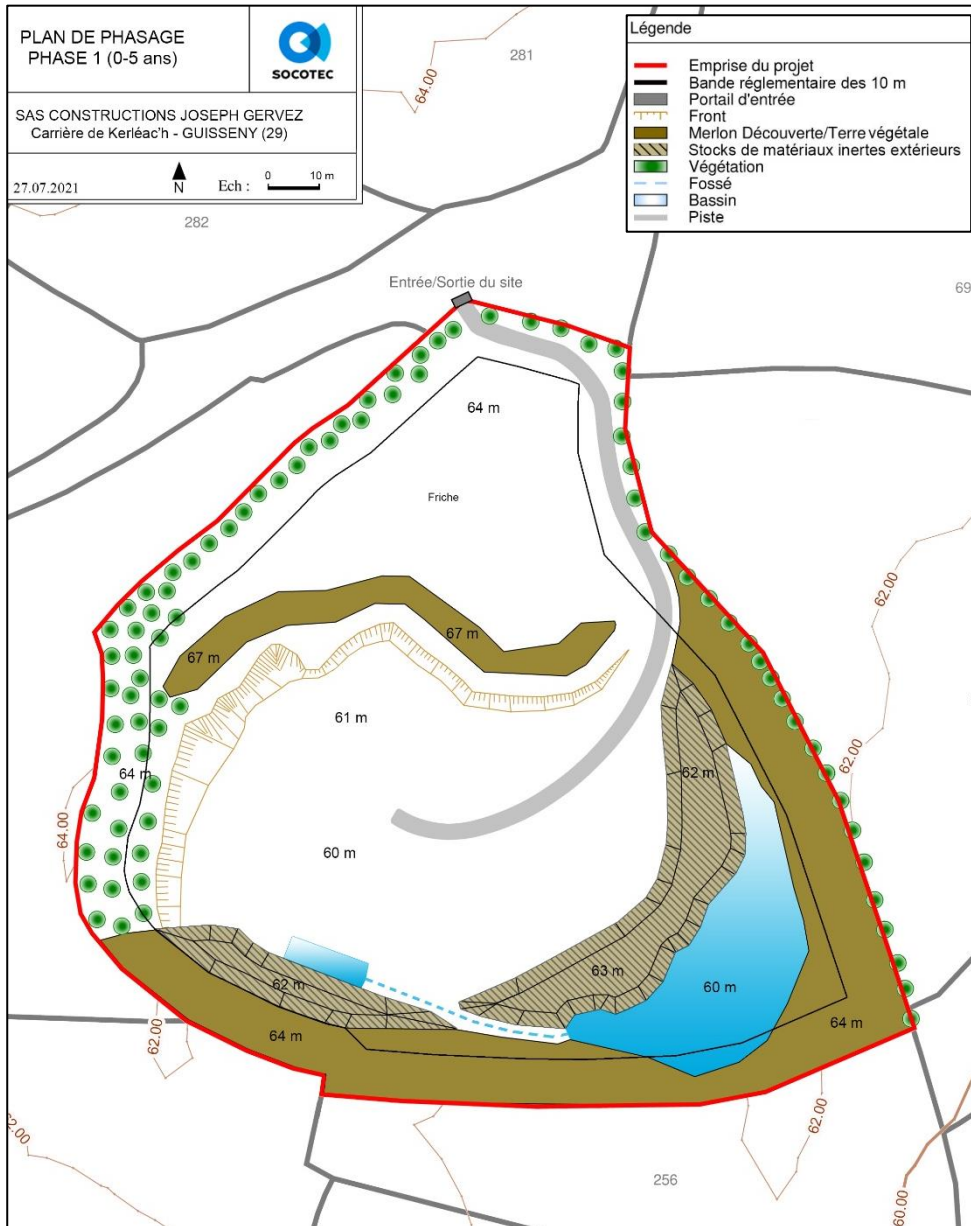
Dans un premier temps, la poursuite de l'exploitation de la carrière de Kerléac'h s'effectuera dans le prolongement des excavations actuelles en direction de la partie centrale du site jusqu'à regroupement des deux zones.

Par la suite, la zone d'extraction ainsi fusionnée sera étendue vers le Nord jusqu'en limite du site. Le front d'extraction aura, comme actuellement, une hauteur maximale de 5 m et la côte minimale de 60 m NGF sera maintenue.

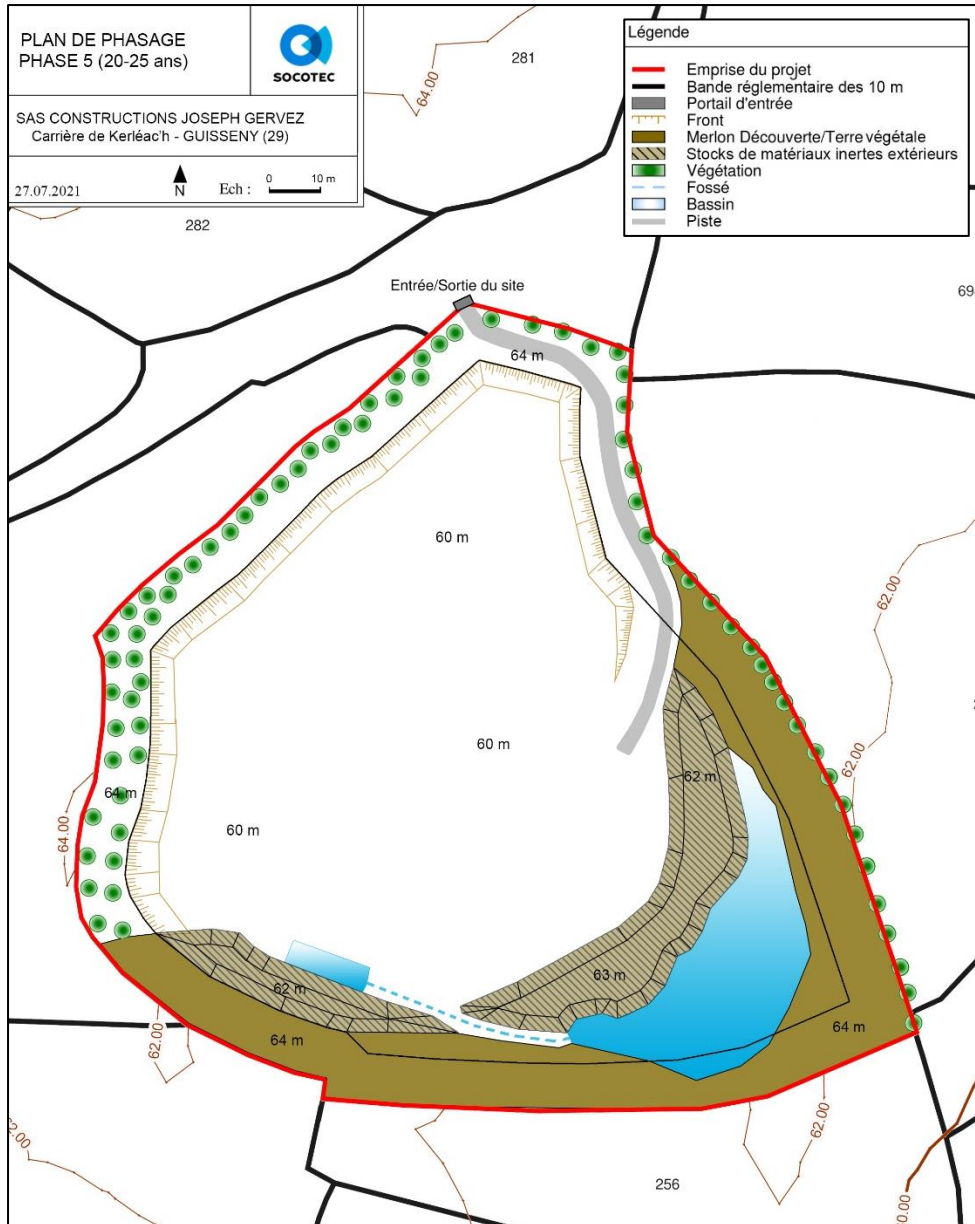
Les travaux de découverte seront réalisés au fur et à mesure de l'avancement du front d'extraction. La terre végétale et les matériaux de découverte extraits seront stockés en merlon sur le pourtour de la zone d'extraction dans l'attente de leur emploi dans le cadre de la remise en état du site.

Les plans de phasage établis pour les phases 1 (début d'exploitation), 3 (milieu d'exploitation) et 5 (fin d'exploitation) sont présentés ci-après.

MODALITÉS D'EXPLOITATION



MODALITÉS D'EXPLOITATION



RAISONS DU CHOIX DU PROJET

■ PRESENCE D'UN GISEMENT EXPLOITABLE

Sur la carrière de Kerléac'h, le gisement exploitable n'a pas été totalement extrait. Au regard des activités de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ, la production sollicitée de 3 200 t/an permettra ainsi l'exploitation du gisement pour encore 25 ans.

Le gisement exploité sur la carrière de Kerléac'h répond parfaitement aux besoins de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ dans le cadre de ses chantiers. Il est employé en fonction des besoins de la société.

■ UN INTERET ECONOMIQUE POUR L'ENTREPRISE

La société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ est consommatrice de matériaux dans le cadre de la réalisation de ses chantiers. L'exploitation de la carrière de Kerléac'h permet ainsi à la société d'être indépendante dans l'acquisition de matériaux primaires qu'elle consomme en trop petites quantités pour obtenir des prix intéressants auprès de plus gros sites d'extraction.

Par ailleurs, le granite présent sur le site est facile à extraire (déroctage à la pelle) et peut ainsi s'effectuer sans investissement de matériel particulier. La carrière de Kerléac'h offre également un panel de matériaux intéressant pour l'entreprise, allant des sables employés en remblais sur les chantiers, aux blocs de granite utiles notamment pour les enrochements et dallages pour les particuliers.

L'exploitation de la carrière de Kerléac'h contribue ainsi à l'équilibre financier de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ lui permettant d'être indépendante en termes de fourniture de matériaux primaires et répondant parfaitement aux différents besoins de la société dans le cadre de la réalisation de ses chantiers (panel varié de matériaux valorisés par l'entreprise).

■ UN SITE A TAILLE HUMAINE SANS CONTRAINTES FORTES D'IMPLANTATION

La demande portée par la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ prévoit le renouvellement d'un site d'ores et déjà existant. La poursuite de l'exploitation de la carrière de Kerléac'h se fera sur la même emprise et avec des modalités d'exploitation similaires (absence de tirs de mines, personnel et engins limités, extraction en fonction des besoins). Il est souligné par ailleurs que la production sollicitée (3 200 t/an) dans le cadre de la présente demande est moindre que celle actuellement autorisée (6 000 t/an).

A ce constat s'ajoute également l'absence de contrainte particulière à l'exploitation de carrière. Ainsi, la carrière de Kerléac'h n'est localisée dans aucun périmètre ou zonage de protection (captage AEP, zone de protection naturelle, zone archéologique, périmètre de monuments historiques...), ni concernée par une servitude urbanistique ou liée à la présence d'un réseau (canalisation de gaz, lignes électriques...).

Ainsi, la carrière de Kerléac'h s'inscrit dans un environnement favorable à la réalisation de cette activité, dénué de contraintes urbanistiques ou environnementales fortes, et est notamment localisée en milieu rural soit en retrait des secteurs densément urbanisés.